

EXTRAIT
duREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :

Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert 2025 – Axe 3 Recyclage Foncier pour les travaux de relocalisation du Conservatoire de danse et de théâtre

SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 6 mai 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sophie DELAIGUE à Christophe MANKA ; Michel COMBRONDE à Pierre SUREDA ; Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Michelle MAGNOL à Sylvain HERMAN ; Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Monique DURAND-PRADAT ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU

C.M. 12.05.2025
 - N°9 -

DEMANDE DE SUBVENTION À L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT 2025 – AXE 3 RECYCLAGE FONCIER POUR LES TRAVAUX DE RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE THÉÂTRE

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), notamment son article L2122-22 ;
- **Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment son article L300-1 ;
- **Vu** l'instruction relative aux règles d'emploi 2025 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- **Vu** la circulaire DETR-DSIL-Fonds Verts, de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture du Puy-de-Dôme en date du 28 octobre 2024 ;
- **Considérant** l'impossibilité de poursuivre la pratique des activités « danse » et « théâtre » dans les locaux du Centre B en raison de leur obsolescence et la nécessité d'accueillir ces activités dans des lieux dédiés, de façon pérenne ;
- **Considérant** l'existence d'une convention de portage entre la Commune de THIERS et l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Auvergne, pour l'acquisition de l'immeuble sis 49 rue des Docteurs Dumas, afin de relocaliser les activités « danse » et « théâtre » du Conservatoire ;
- **Considérant** que l'EPF met à disposition de la Commune de THIERS par convention, l'ensemble de la gestion du bâtiment (conduite et réalisation des travaux, encasement des recettes etc..) avant rétrocession à la Commune ;
- **Considérant** les dépenses éligibles au titre de l'axe 3 dit « Recyclage foncier », du Fonds Vert 2025 ;
- **Considérant** la date limite de dépôt des candidatures, fixée au 18 mai 2025 ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de solliciter l'aide de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2025 – Axe 3 « Recyclage foncier », calculée sur le montant Hors-Taxes (HT) de déficit de l'opération, soit une subvention maximale de 740 454,36 euros représentant 43,54 % des dépenses totales HT.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Travaux	1 282 040,45 €		
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre et Mission OPC	140 400,00 €		
Honoraires CT et CSPS	10 810,00 €		
Études complémentaires	50 710,00 €		
Acquisition foncière	190 000,00 €		
Frais de notaires et frais de portage	26 607,50 €		
Coût HT	1 700 567,95 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DETR 2026	À solliciter	8,82 %	150 000,00 €
Etat – Fonds Vert – Axe 3 Recyclage foncier	À solliciter	43,54 %	740 454,36 €
Région – Contrat Région Ville	À solliciter	12,35 %	210 000,00 €
Conseil Départemental – FIC 2023-2026	À solliciter	15,29 %	260 000,00 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		80,00%	1 360 454,36 €
Fonds propres		20,00%	340 113,59 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		20,00%	340 113,59 €
Coût Total HT		100%	1 700 567,95 €



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 063-216304303-20250512-250512_9-DE

S²LO

C.M. 12.05.2025

- N°9 -

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement, présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat, au titre de l'axe 3 du Fonds Vert 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Philippe BARRAU

Le Maire,

Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 063-216304303-20250512-250512_9-DE

